

CAISSE DES ECOLES 23300 LA SOUTERRAINE

L'an deux mille vingt quatre, le vingt juin, le comité de la Caisse des Ecoles s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER, Maire Adjointe en charge des affaires scolaires.

Etai~~ent~~ présents : Marie AUCLAIR-DECOURSIER, Martine BIENVENU, Anne-Marie MUGUAY, Isabelle LEROY, Pascal CANIGLIA, Claude JOURDAIN

Etai~~ent~~ Excusés : Etienne LEJEUNE, Julien DELANNE, Marion VANNIER

DELIBERATION

Objet : adoption du compte administratif 2023 : Budget Caisse des écoles

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire 2023 de la collectivité. Il est établi par l'ordonnateur.

Extrait du compte administratif 2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 FONCTIONNEMENT

Dépenses	réalisé 2022	BP 2023	CA 2023	Recettes	réalisé 2022	BP 2023	CA 2023
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations...)				70 70632 prestations de services à caractère de loisirs (participations des familles)			9 830,00
60623 gratuité cantine	13 459,10	19 282,90	10 698,00				
6248 transports classe découverte	4 200,00	5 880,00	5 880,00	74			
6251 hébergement séjour	18 612,40	35 000,00	27 451,00	74741 subvention commune	30 000,00	31 000,00	31 000,00
65				7473 participations départements		2 800,00	3 497,70
6542 créances éteintes		500,00	182,00	74888 Autres			1 220,00
67				75			
				756 dons			
				757364 subvention communes			
673 titres annulés		500,00		75888	5 568,00	10 000,00	261,54
TOTAL DEPENSES REELLES	36 271,50		44 211,00	TOTAL RECETTES REELLES	35 568,00	43 800,00	45 809,24
RESULTAT REPORTE				RESULTAT REPORTE (002)		17 362,90	
TOTAL	36 271,50		44 211,00	TOTAL	35 568,00	61 162,90	45 809,24

Il est proposé au Comité de la caisse des écoles d'approuver le compte administratif 2023 présenté par Marie AUCLAIR DECOURSIER.

Décision :

Nombre de membre exercice	: 9	Votes pour	: 6
Nombre de membres présents et représentés:	: 6	Votes contre	: 0
Nombre de suffrage exprimés	: 6	abstention	: 0

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le 1^{er} juillet 2024

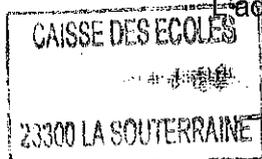
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20240701-2024-04-CDE-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2024

Publication : 04/07/2024



Pour le Président du Comité de la Caisse des Ecoles
Maire Adjointe en charge des affaires scolaires,

Marie AUCLAIR-DECOURSIER